

Conférence du 5 octobre 2016

## Nouveaux périmètres, nouvelles compétences : quelles offres de transport pour ces nouveaux territoires ?

*Jean-Marie DAGNAS, Consultant*  
*Me Aymeric HOURCABIE, Avocat*  
*Pierre LANG, Ingénieur, ITER*

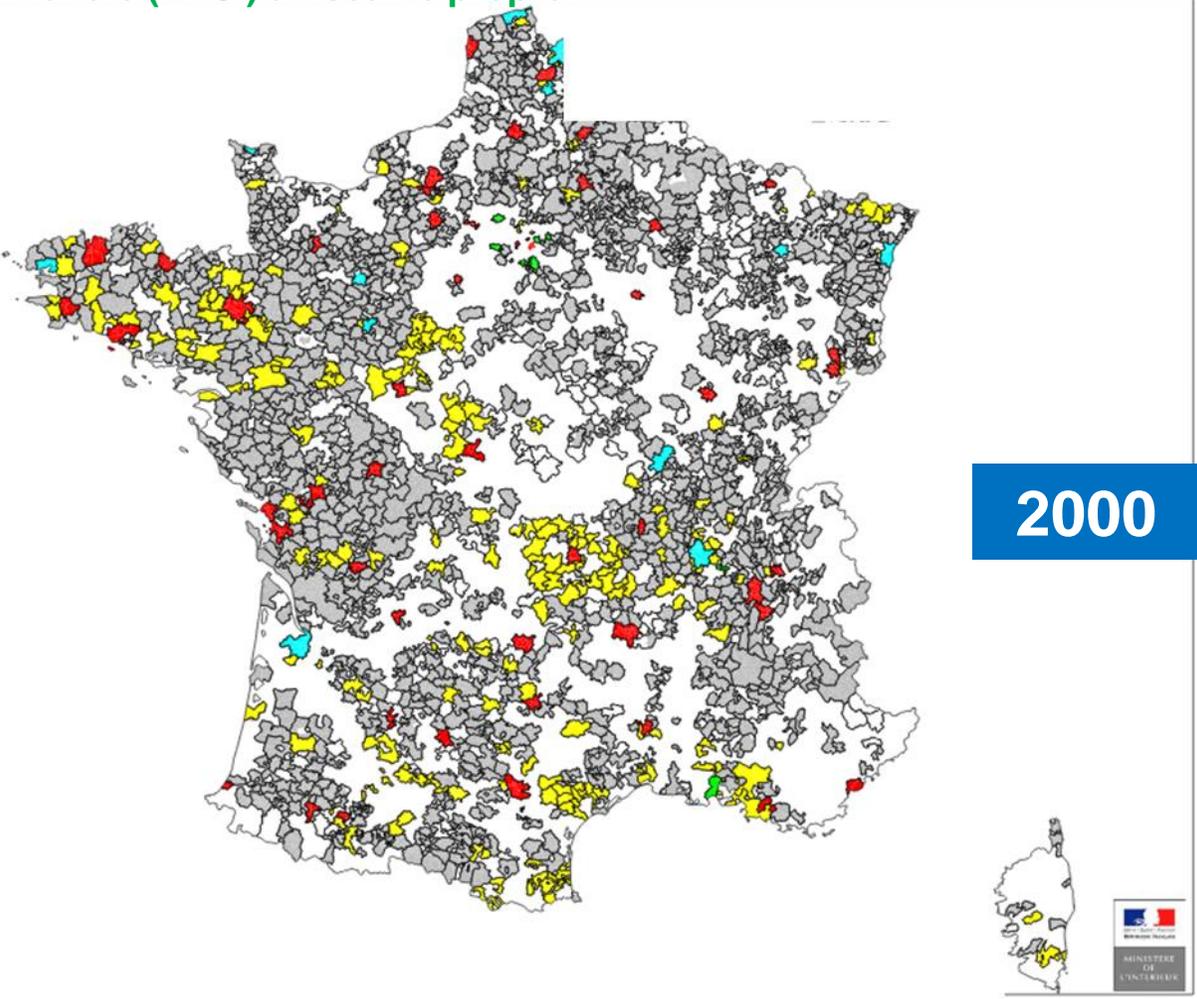


# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

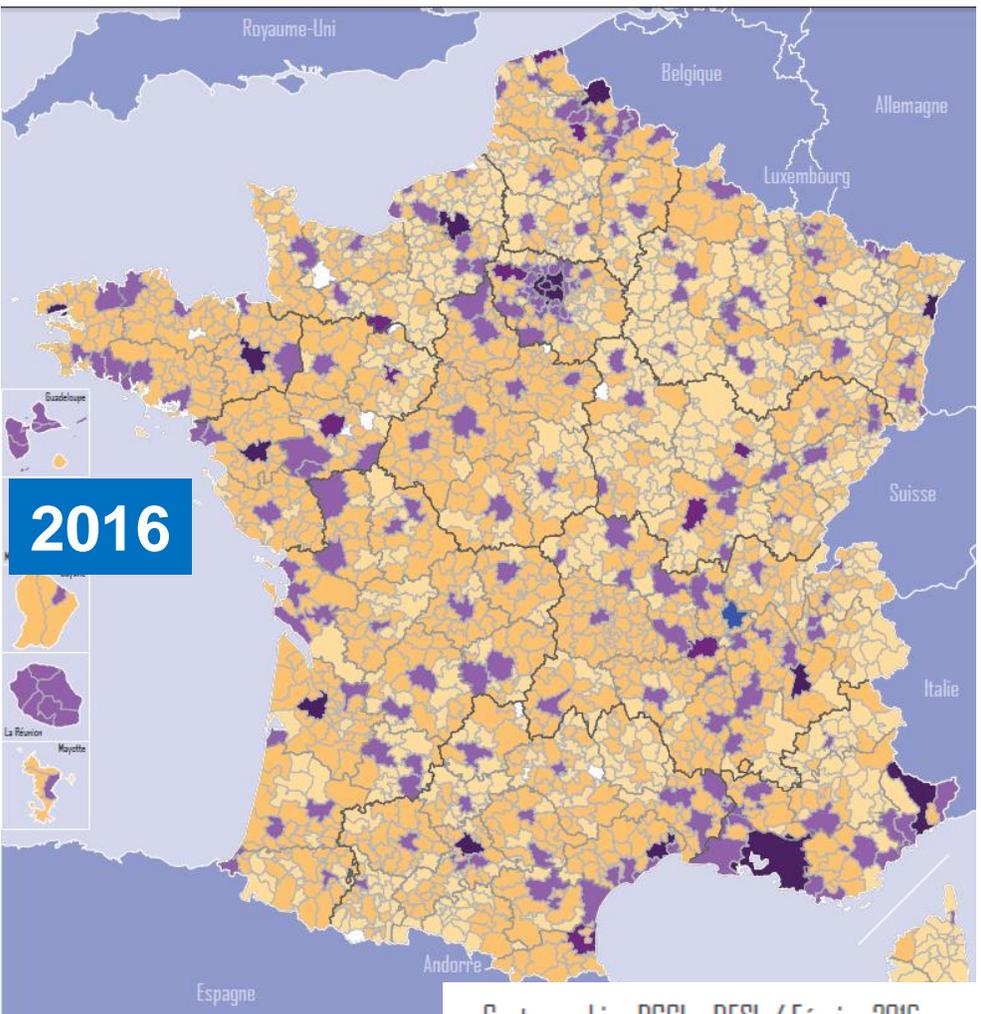
## Nouveaux périmètres, nouvelles compétences

Au 1er janvier 2016, 2 062 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.



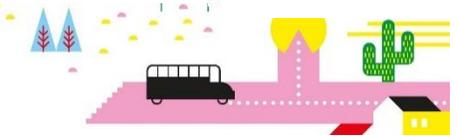
2000

2016



Cartographie : DGCL - DESL / Février 2016

Journées AGIR

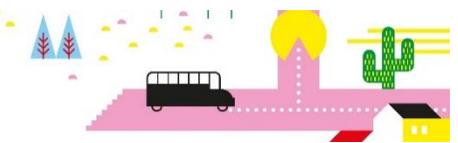
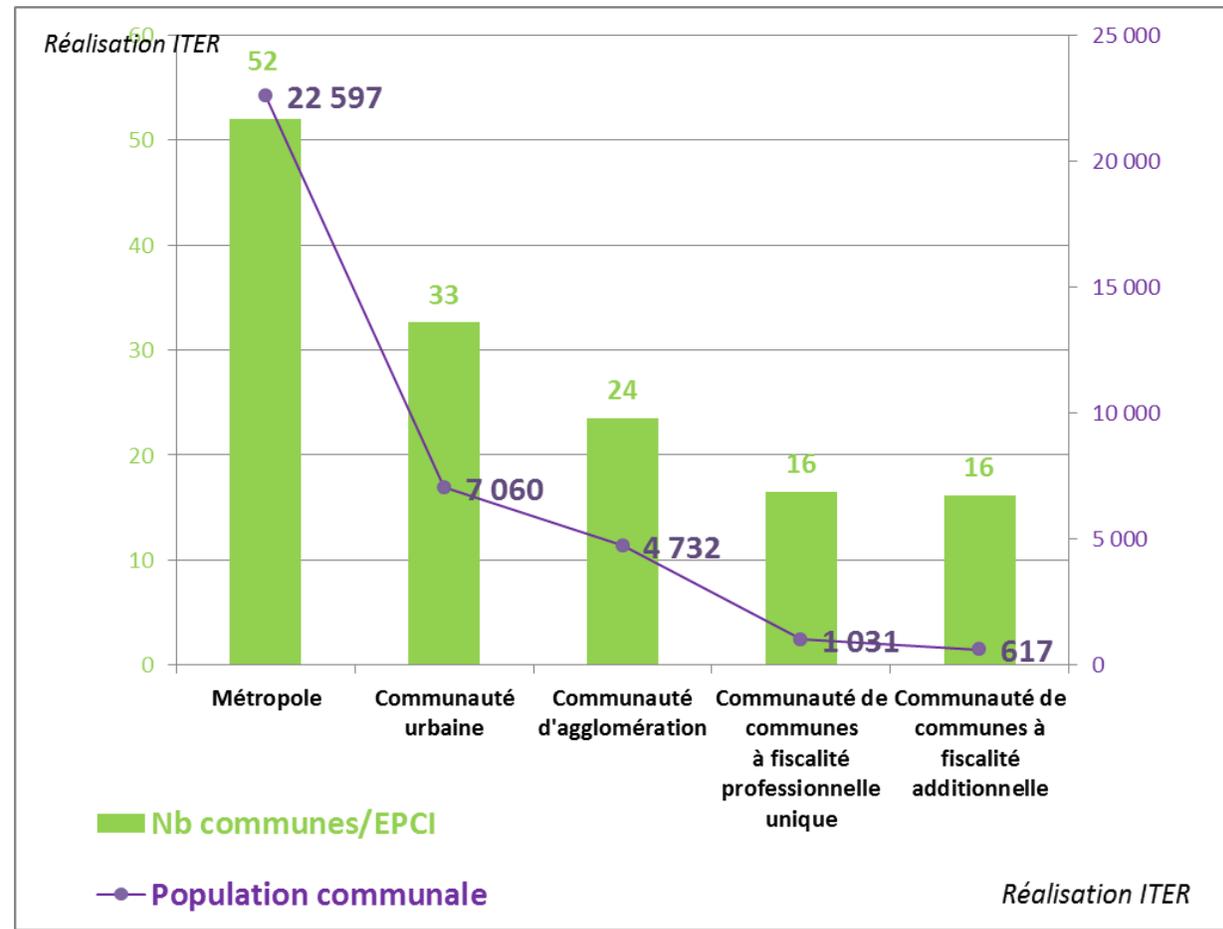
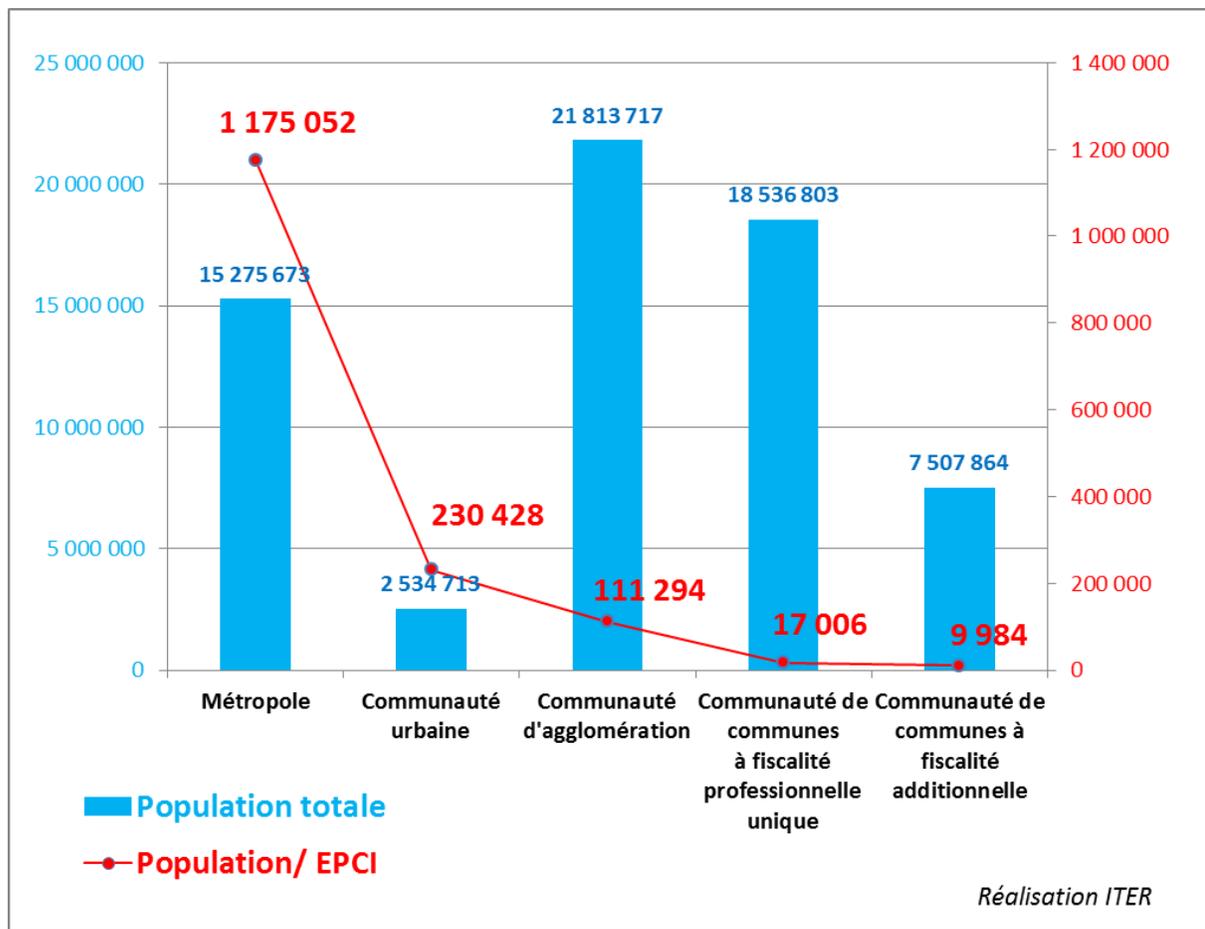


# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

## Des territoires aux caractéristiques diversifiées

Au 1er janvier 2016: 13 métropoles, 11 communautés urbaines, 196 communautés d'agglomération et 1842 communautés de communes.



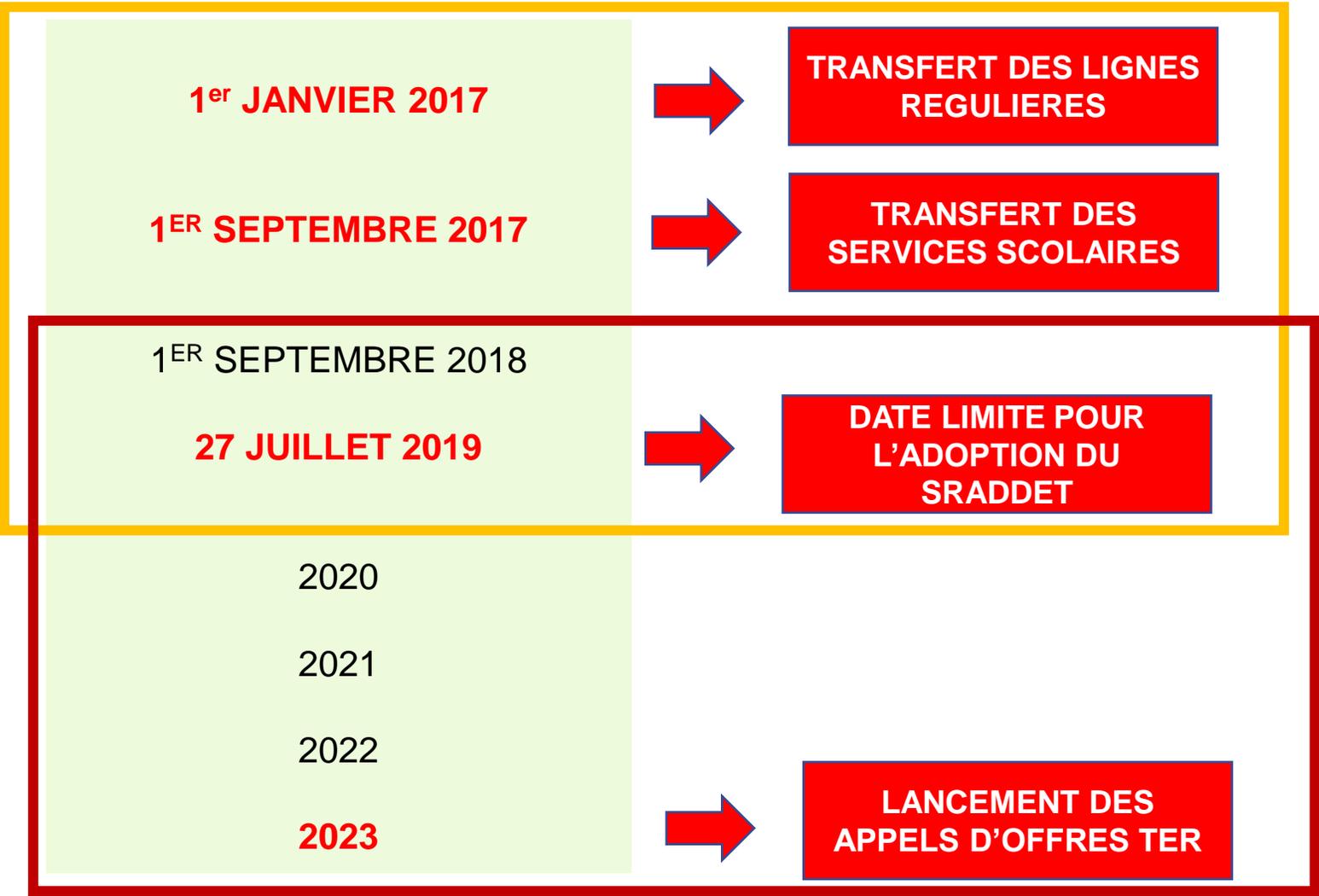
Journées AGIR



# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

## CADRAGE ET ENJEUX



**2 A 3 ANS**  
TEMPS NECESSAIRE  
D'ADMINISTRATION  
TECHNIQUE ET  
FINANCIERE DU  
TRANSFERT

**4 A 5 ANS**  
TEMPS NECESSAIRE  
POUR LA REDEFINITION  
DES ARCHITECTURES  
DES RESEAUX  
REGIONAUX ET LOCAUX



# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

## CADRAGE ET ENJEUX

### Composantes de l'offre de mobilité actuelle

- TER
- Lignes routières (à dominante cabotage)
- Organisations scolaires (AO2)
- Réseaux locaux très peu nombreux
- Co-voiturage en développement
- Autocars Macron
- ...

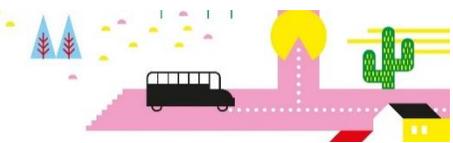
### Éléments de langage pour la transition

- Réseau global
- Mobilité publique/ mobilité privée
- Réseaux d'interfaces
- Information polynumérique
- Qualité de l'air
- Gouvernance déléguée

### PROJET

- Réseau régional intégré (fer +route)
- Réseaux locaux mixant solutions de mobilité publiques et privées
- Centrale de fourniture d'outils de la mobilité
- Organisation scolaire en délégation (partielle)  
Région -> EPCI

Journées AGIR



# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

## QUELLE COHERENCE/ COHESION?

### QUELQUES QUESTIONS

Couverture de l'offre/  
Rationalité de gestion

Principe d'uniformisation

Quelles ressources?

Ressorts territoriaux et  
contrats « à cheval »

Compétence d'organisation  
du co-voiturage

AO2 et gestion de  
proximité



### AMORCES DE REPONSES

Deux environnements: régional et  
local -> 2 logiques

Du bon usage de la modulation

Partenariat « Public/ Privé »

Approche conjointe tripartite:  
Région-Département-EPCI

Un pilote: L'EPCI, et deux  
partenaires: Région et Département

Délégation de compétence aux  
EPCI sans ressort territorial



# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES

## Synthèse de l'intervention d'ITER

La loi NOTRE va favoriser une **recomposition de la gouvernance de la mobilité**, à travers la montée en puissance de deux types de collectivité, les Régions et les EPCI à fiscalité propre. L'effacement des Départements n'apparaîtra à terme que comme un élément structurant de cette transition vers une nouvelle organisation à double échelle.

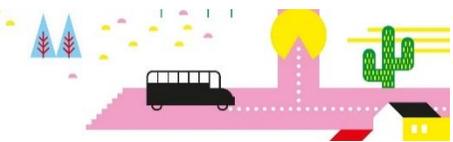
En marquant la dissociation dans le transfert du Département vers la Région de l'organisation des lignes régulières au 1er janvier 2017, puis des services scolaires au 1er septembre 2017, la loi NOTRe dessine en filigrane une dissociation pérenne ouvrant la **voie à une possible refonte en profondeur de l'organisation des réseaux régionaux de dessertes régulières ferroviaires et routières**.

Le paysage de la mobilité va en effet se recomposer à l'aune des enseignements à retirer de la structuration progressive de réseaux locaux au sein des EPCI, du développement du covoiturage et de l'initiative privée, voire du bilan des "autocars Macron". **Les logiques de cabotage sont probablement appelées à disparaître à l'extérieur des territoires densément urbanisés, au profit de logiques d'articulation intermodales entre lignes express régionales et réseaux locaux d'EPCI**.

Par ailleurs, en raison principalement de l'absence de ressources spécifiques, **des logiques nouvelles devront se mettre en place rapprochant et mixant "solutions publiques" et "solutions privées"**.

Si dans les deux ou trois ans qui viennent, les enjeux de recomposition liés à la loi NOTRe vont principalement être d'ordre administratifs et financiers, à **l'horizon 2023**, lorsque les régions devront lancer des appels d'offre pour l'exploitation des TER, il sera alors nécessaire de proposer des concepts de **réseaux régionaux unifiés**, dont les conditions de réalisations sont désormais réunies.

Concernant le développement des réseaux locaux, le rôle de la Région pourra aussi s'exprimer dans des délégations de compétences à des EPCI n'ayant pas fait le choix de se doter d'un ressort territorial, afin de favoriser en première étape la mise en place de réseaux locaux, et en seconde étape, afin de prendre en charge en tant qu'organisateur de second rang, une partie de l'organisation du transport scolaire



Journées AGIR

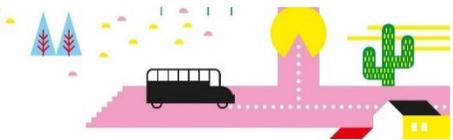


# LES NOUVELLES RÈGLES DU JEU DE LA MOBILITÉ

5+6 OCTOBRE 2016 / TROYES



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



**Journées AGIR**

